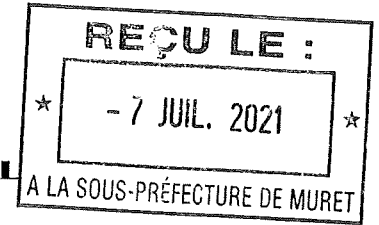


EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2021



**OBJET : Bilan de la concertation et arrêt du plan local d'urbanisme  
N° 2021 24**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 24/06/2021, s'est réuni au Foyer Rural sous la Présidence de Monsieur DEPRez François, Maire.

**PRESENTS** : DEPRez François - LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain - GROS André - DUBREUIL Brigitte - AUTIGEON DURAND Emmanuelle - ABADIE Laurent - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain - PARIS René - BARAS Philippe - MARTINS Olivier.

**EXCUSES** : DOYEN CHAPPE Magali (pouvoir à LAVIGNE Sandrine) - COLAS MARTIN Gaëlle (pouvoir à DUBREUIL Brigitte) - MARTINEZ Harold.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PIALAT Alain.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L.153-14 et R.153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2017 ayant prescrit la révision du PLU et précisé les objectifs et modalités de concertation ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rappelle :

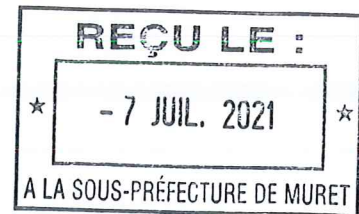
- les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du PLU ;
- le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de concertation avec la population, définies par la délibération en date du 11 avril 2017 :

- Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
- Insertion d'articles présentant l'avancement du projet de PLU dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune ;
- Organisation d'au moins une réunion publique de présentation des orientations générales du PADD ;
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.

Celles-ci se sont déroulées de la manière suivante :

- Trois panneaux d'exposition présentant la définition et la procédure du PLU, les éléments du diagnostic et le PADD étaient visibles en mairie (affichage sous le porche et dans la salle de vote) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- Des articles indiquant l'avancement du PLU ont été diffusés sur les bulletins municipaux 4 et 5, sur le site Internet de la commune et via la lettre d'information municipale électronique le 23 juin 2021



- Une réunion publique, présentation du PADD et temps d'échange avec les habitants, a été organisée le 1er Mars 2019 à partir de 18 h 30 et a accueilli 25 participants, elle était annoncée sur les réseaux sociaux par un st elix infos et par affichage municipal.
- Sur le registre disponible en mairie tout au long de l'élaboration du projet de PLU, dix observations ont été indiquées, elles concernent principalement des demandes de constructibilité pour des parcelles en zone agricole ou naturelle ;
- Un courrier a également été reçu et annexé au registre.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport établissant le bilan de la concertation rédigé par le cabinet ARTELIA, joint en annexe à cette délibération, qui a analysé et commenté les demandes du public.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention (Mme LAVIGNE pour Mme DOYEN-CHAPPE) décide :

- 1) D'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et est annexé à la présente délibération ;
- 2) D'arrêter le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 3) De soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis :

- A l'Etat (sous-préfecture de Muret) ;
- Au Conseil Régional et au Conseil Départemental ;
- A la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et à la Chambre d'Agriculture ;
- Au PETR du Sud Toulousain, chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- A la communauté de communes Cœur de Garonne compétente en matière de programme local de l'habitat (PLH) ;
- Aux communes limitrophes ;

Conformément aux articles L. 151-12 et L. 151-13, à l'article R. 153-6 et à l'article R. 104-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLU annexé seront également transmis :

- A la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;
- Au Centre national de la propriété forestière (CNPF) ;
- A la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, **Francis DEPREZ**





# REVISION PLU DE SAINT-ELIX-LE-CHATEAU

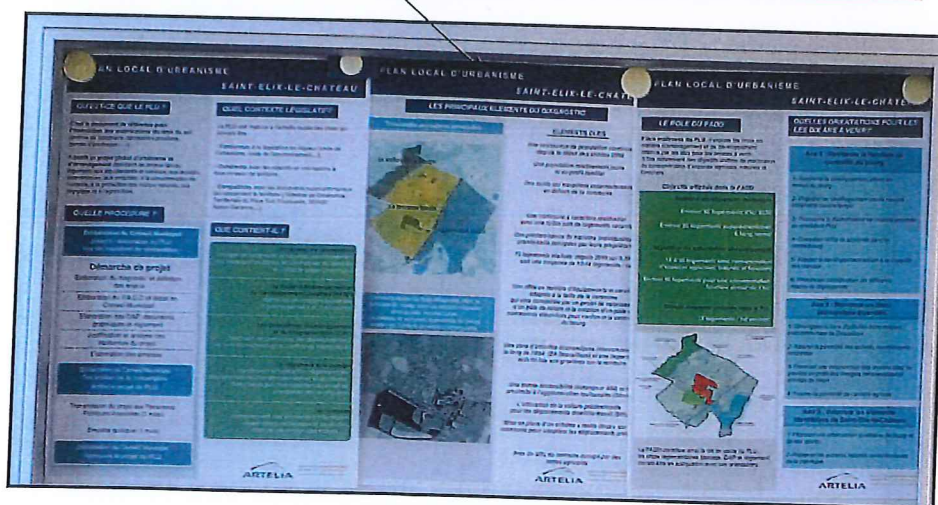
Rappel des modalités de concertation définies été définies par la délibération du 11 avril 2017

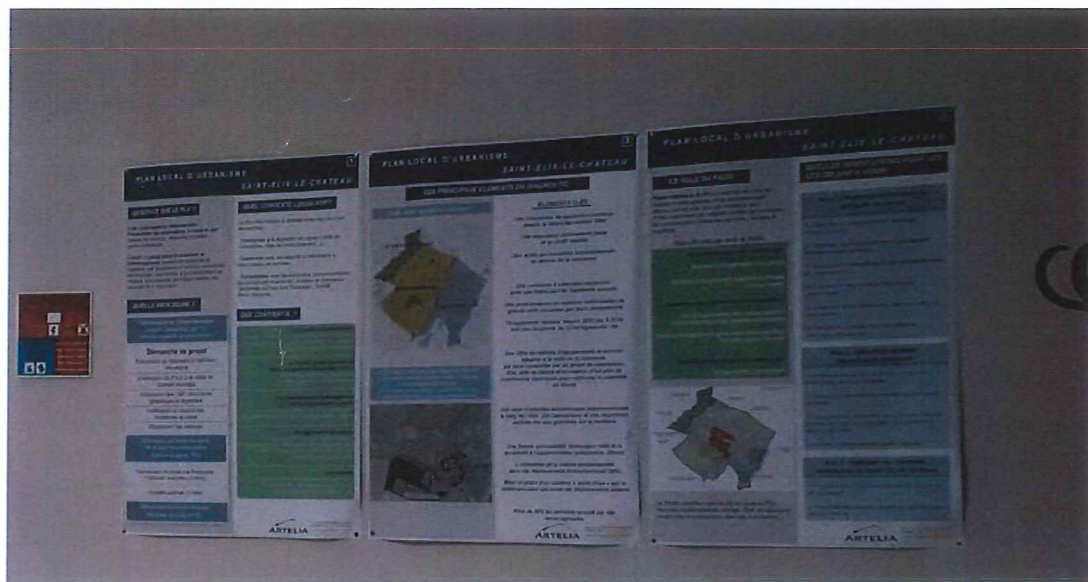
- 3) que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
- Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
  - Insertion d'articles présentant l'avancement du projet de PLU dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune ;
  - Organisation d'au moins une réunion publique de présentation des orientations générales du PADD ;
  - Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.

Le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation est le suivant :

## 1/ INSTALLATION DE PANNEAUX D'EXPOSITION EN MAIRIE

REÇU LE :  
★ - 7 JUL. 2021 ★  
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET





## 2/ INSERTION D'ARTICLES PRESENTANT L'AVANCEMENT DU PROJET DE PLU DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Une information sur l'avancement du projet de PLU a été apportée :

- Dans les bulletins municipaux n°4 (printemps/été 2017) et n°5 (printemps/été 2018).

*Travaux en cours*  
bulletin n° 4  
Printemps - Ete 2017 -  
LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Enfouissement et rénovation des réseaux électriques et télécom sur la rue Carrerasse et sur la rue des écoliers (de l'ancienne boulangerie à la poste) et rénovation de l'éclairage public.
- Après la rénovation des sanitaires du foyer rural, les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite continuent : stationnement handicapé sur la place derrière la mairie et divers menus travaux pour faciliter l'accès à la poste et l'église seront réalisés en 2017.
- Des travaux d'étanchéité, d'isolation et de rafraîchissement de la façade de la mairie seront réalisés dans l'année.
- Installation d'une borne de recharge pour 2 voitures électriques : cette borne a été installée par le Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) sur le parking devant le foyer rural.

-> Pour l'utiliser, les conducteurs de voiture électrique devront être munis d'une carte type KiWhi Pass ou d'une carte spécifique SDEHG (tarif : 5€, commande sur le site [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr)).  
Le prix : 0,20€ les 20 premières minutes, 0,75€ par demi-heure supplémentaire

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire de la commune de St Elix Le Château informe ses administrés que par délibération en date du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune, et de définir les modalités de concertation liées à cette procédure.  
Le texte complet de cette délibération est consultable dans les locaux de la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site de la commune.

**Édito du Maire**

**La rédaction**  
Quels sont les axes de réflexion pour les années à venir ?

**François Déprez**

- Le projet d'aménagement des jardins du Pigeonnier, pôle de loisirs et d'accueil avec des salles rénovées, de nouvelles salles, un site remarquable réhabilité. Nous travaillons à ce projet en collaboration avec le CAUE, la DRAC et les Bâtiments de France, l'ATD et les services d'ingénierie du département.
- Le pôle de commerces au cœur du village avec l'arrivée de nouveaux commerces et services venant renforcer l'offre existante.
- La réflexion sur les orientations du village en matière de développement économique, de développement de l'habitat, de réflexion environnementale, par l'intermédiaire d'une révision du PLU.

Tout cela ne pourra se réaliser qu'avec le soutien et l'accompagnement de notre toute nouvelle et grande Communauté de communes « Cœur de Garonne », gestionnaire d'un nombre de compétences élargies depuis début 2017.

Et bien sûr, dans un souci de concertation et d'échanges avec nos concitoyens, nous poursuivons nos temps de rencontres par les « Cafés Citoyens », toujours à l'écoute de vos idées, suggestions et besoins.

Et enfin, preuve s'il en était nécessaire de l'attractivité de St Elix, saluons l'ouverture d'une 6ème classe dans notre école à la rentrée de 2018/2019.

Vous le constatez, nous contribuons à la modernisation de notre commune, à sa capacité à accueillir au mieux ses nouveaux habitants tout en conservant l'esprit de convivialité qui fait la richesse de notre village rural.

*bulletin n° 5 - Printemps / Ete 2018*

Extrait des bulletins municipaux



- Sur la page Facebook de la mairie,

**Mairie Saint Élix**  
24 février 2019 · 🌐

**SAINT-ÉLIX INFOS**

La révision du PLU de la commune est en cours depuis quelques mois. Nous sommes parvenus au stade de la définition du projet communal appelé PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, que nous souhaitons partager avec vous. Nous vous donnons donc rendez-vous dans le cadre d'un temps d'échanges citoyen autour d'un apéritif le

Vendredi 1er Mars 2019 à partir de 18 h 30  
Salle Norbert Bellecourt  
Mairie de Saint Elix le château

Afin que vous, habitants de St Elix puissiez vous exprimer et nous permettre de construire ensemble un projet d'avenir pour notre commune.

**PRESENTATION PROJET D'AMENAGEMENT et DE DEVELOPPEMENT DURABLE –  
REUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2019 à 18 h 30**

Par délibération du 11/04/2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 Février 2012. Cette révision a été initiée, afin de se mettre en conformité avec les évolutions apportées par :

- La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), du 12 juillet 2010
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

Et de mettre le PLU en compatibilité avec les prescriptions écrites, chiffrées et graphiques du Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Sud Toulousain approuvé le 29 Octobre 2012.

Les premiers mois d'étude ont été consacrés à une phase de diagnostic du PLU de 2012 qui a révélé les enjeux pour l'avenir de notre commune, et a permis l'élaboration de notre projet communal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'élaboration du PADD constitue une étape importante de la démarche puisqu'il en découle l'expression des grandes lignes de l'évolution de notre commune pour les dix prochaines années. Ainsi, il est la clé de voûte du PLU (plan local d'urbanisme) et sera traduit ensuite au travers du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

- sur le site de la mairie (<https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html>)

### Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Avril 2017

Monsieur le Maire de la commune de Saint Élix Le Château informe ses administrés que par délibération en date du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune, et de définir les modalités de concertation liées à cette procédure.

Cette délibération est également consultable dans les locaux de la Mairie.

P.A.D.D

Octobre 2019

Projet d'aménagement et de développement durables débattu en Conseil Municipal le 14 octobre 2019, consultable en cliquant ci-dessus et affiché en mairie.

- sur le Saint-Elix INFO du 23 juin 2021



Saint Élix au quotidien !



#### AVANCEMENT DANS LA REVISION DU PLU

Par délibération du 11/04/2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU de la commune d'été 2012.

La révision arrive à son terme.

Toutes les informations sur l'état d'avancement sont disponibles sur le site de la commune : >>> [lien direct](#)



### 3/ ORGANISATION D'AU MOINS UNE REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Un « apéritif citoyen » a été organisé le premier mars 2019 afin de présenter la synthèse du diagnostic et les orientations du projet de la commune.

#### PRESENTATION PROJET D'AMENAGEMENT et DE DEVELOPPEMENT DURABLE –

REUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2019 à 18 h 30

Par délibération du 11/04/2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 Février 2012. Cette révision a été initiée, afin de se mettre en conformité avec les évolutions apportées par :

- La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), du 12 juillet 2010
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) du 24 mars 2014,

Et de mettre le PLU en compatibilité avec les prescriptions écrites, chiffrées et graphiques du Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Sud Toulousain approuvé le 29 Octobre 2012.

Les premiers mois d'étude ont été consacrés à une phase de diagnostic du PLU de 2012 qui a révélé les enjeux pour l'avenir de notre commune, et a permis l'élaboration de notre projet communal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'élaboration du PADD constitue une étape importante de la démarche puisqu'il en découle l'expression des grandes lignes de l'évolution de notre commune pour les dix prochaines années. Ainsi, il est la clé de voûte du PLU (plan local d'urbanisme) et sera traduit ensuite au travers du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

L'objet de cette réunion publique, en présence du bureau d'études ARTELIA, sera de vous proposer des éléments d'information, ainsi que les orientations générales pressenties par le Conseil Municipal pour le devenir de notre commune. Le choix du conseil est de privilégier un développement de la commune centré sur le bourg. La réflexion sur le PADD est en effet bien engagée et l'équipe municipale souhaite vous faire part de ses premiers éléments de réflexion, afin que vous, habitants de Saint-Elix Le Château, puissiez vous exprimer et nous permettre de construire ensemble un projet d'avenir pour notre commune.

Nous vous y espérons nombreux et participatifs.

Nous vous précisons que suite à cette réunion, divers documents d'information sur le PLU, ainsi qu'un registre de remarques, seront à votre disposition à votre intention, en Mairie. N'hésitez pas à les consulter et à intervenir.

Votre Maire,  
François DEPREZ

## Invitation REUNION PUBLIQUE « PLAN LOCAL D'URBANISME » Vendredi 1er mars à 18 h 30 MAIRIE - Salle Norbert Bellecourt

PRESENTATION PAR LE BUREAU D'ETUDES ARTELIA  
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE

ECHANGES AVEC LES ADMINISTRISTRES

SUIVIS DU VERRE DE L'AMITIE

*Invitations à la réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD*



*Extrait compte facebook de la commune : bilan réunion publique*

*La réunion s'est déroulée de la façon suivante :*

- dans un premier temps, présentation du contenu et la procédure de PLU, de la synthèse du diagnostic et des orientations du PADD,
- dans un second temps, débat autour des éléments présentés.

#### 4/ MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN CAHIER DE RECUEIL DES OBSERVATIONS EN MAIRIE

Un registre de recueil des observations a été mis à la disposition du public en mairie tout au long de la révision du PLU

COMMUNE DE SAINT-EUX LE CHATEAU

PLAN LOCAL URBANISME

REVISION 2017

REGISTRE DE CONCERTATION

Ce dernier a recueilli dix observations dont :

- neuf portant sur le maintien ou le classement en zone constructible de parcelles,
- une portant sur une interrogation concernant la délimitation du classement en zone de gravière.

Un courrier a également été reçu et annexé au registre.



*Carte de localisation des demandes inscrites au registre*

A l'exception de quelques demandes situées sur des parcelles en « dent creuses » et classées en zone urbaine à vocation principale d'habitat, les autres demandes émises se situent en extension de l'urbanisation sur des secteurs en incompatibilité avec les orientations du PADD au regard des enjeux agricoles, de paysage et/ou de niveau de desserte.

A noter, M. Le Maire a répondu aux demandes de RDV (une vingtaine) pour répondre aux questions des habitants de la commune.